Fédération culturelle
canadienne-française

RAPPORT ANNUEL

2016 | 2017

#NOTRECULTURE | FCCF.CA | #FCCF40

PPORT
NUEL

Rédaction : Kadé M. Rémy
en collaboration avec Maggy Razafimbahiny
Coordination : Kadé M. Rémy
Graphisme : Groupe RG Design
Révision linguistique : Eva Lavergne

RAPPORT ANNUEL 2016 | 2017

La Fédération culturelle canadienne-française [FCCF] est un organisme national à but non lucratif, dont le siège social est situé à Ottawa. La Fédération a pour mission de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadienne, et d'agir en tant que porte-parole des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

Fondée à Saint-Boniface en 1977, la FCCF vient de la volonté du milieu des arts et de la culture de la francophonie canadienne de se doter d'un interlocuteur national capable de coordonner l'action des organismes culturels francophones. La FCCF agit tel un agent d'influence qui par son action permet la mise en place d'initiatives gouvernementales d'importance. Partant, elle appuie les travaux du milieu artistique et culturel canadien-français sur le plan de la création, de la production, de la diffusion et du développement culturel. La FCCF est intervenue à maintes reprises pour favoriser l'épanouissement des arts et de la culture de la francophonie canadienne par la gestion de projets innovateurs tels que la **médiation culturelle**.

Fédération culturelle canadienne-française

Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Téléphone : 613 241-8770
Télécopieur : 613 241-6064
Courriel : info@fccf.ca

Sites Web : www.fccf.ca + www.fccf.ca/40ans
Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Google+ et Vimeo
#FCCF40 #NotreCulture

TABLE DES MATIÈRES

1 Mot de la ministre du Patrimoine canadien 5

2 Mots de la présidence et de la direction générale de la Fédération culturelle canadienne-française 6

3 Grandes réalisations de la Fédération culturelle canadienne-française en 2016-2017 8

4 Membres du réseau du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles de la francophonie canadienne 20

5 États financiers de la Fédération culturelle canadienne-française 22

6 Équipe du bureau national 35

7 Remerciements 35

8 Acronymes 35

NOTRE CULTURE EN ÉVOLUTION

Maggy Razafimbahiny, directrice générale de la Fédération culturelle canadienne-française, Mélanie Joly, ministre de Patrimoine canadien et Jean-François Packwood, directeur général du Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique. Crédit photo : FCCF

1 MOT DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Minister
of Canadian Heritage

Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

Cette année, à l'occasion de Canada 150, nous invitons les Canadiens à célébrer la diversité de notre pays. Voilà pourquoi nous sommes fiers d'appuyer les organismes qui ont à cœur la promotion de l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadienne, comme la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

Depuis maintenant quarante ans, la FCCF s'efforce de promouvoir un milieu artistique et culturel stimulant et enrichissant pour la francophonie du pays. L'organisme travaille d'arrache-pied pour que les créateurs d'ici soient en mesure de s'exprimer en français, tout en favorisant les rapprochements entre francophones et francophiles ainsi que toute manifestation de leur attachement à la langue, par l'entremise d'œuvres et de rendez-vous culturels et artistiques.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, je salue la FCCF, qui offre aux francophones des expériences culturelles, artistiques et sociales depuis quarante ans. Je remercie également tous les membres de la Fédération qui contribuent à l'épanouissement de nos communautés, à la réussite de nos artistes et au rayonnement de la francophonie canadienne.

L'honorable Mélanie Joly

CANADA 150

Canada

2 MOTS DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

Risquerait-on le cliché en disant qu'à la FCCF, les années se succèdent mais ne se ressemblent pas? Bien au contraire… Cette expression va bien au-delà de sa pleine signification dans nos rapports annuels!

Cette année, en particulier, marque la troisième année de notre planification stratégique (2014-2019) et l'avancement de plusieurs grands dossiers dans le cadre de nos trois axes stratégiques. Après les investissements fédéraux de l'année précédente, la FCCF est heureuse qu'une de ses principales demandes en ce sens ait été entendue par le gouvernement. Pendant que nos partenaires concernés, cosignataires de l'Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada, mettent en place les mesures d'utilisation de leur financement supplémentaire, nous avons renforcé nos modes de collaboration ceci afin de mieux informer les membres et de mieux travailler ensemble – au sujet, notamment, des nouveaux programmes de financement du Conseil des arts du Canada ou des actions prises par Radio Canada dans nos communautés.

Ce fut une année riche en activités de mobilisation au sein de notre réseau, composante fondamentale dans le cadre des consultations fédérales sur des questions importantes pour le secteur des arts et de la culture, telles que : les langues officielles, le contenu canadien et les infrastructures. La FCCF a parlé d'une seule voix dans ces dossiers, portant les préoccupations et les souhaits de ses membres dans les mémoires correspondants qui ont été remis aux instances fédérales intéressées. Dans l'attente d'un nouveau plan d'action pour les langues officielles, la FCCF se réjouit de l'inclusion dans le budget fédéral des priorités concernant les infrastructures culturelles.

Cette période à la veille de notre quarantième anniversaire est propice aux changements. En effet, si la politique culturelle du Canada est en train de refaire peau neuve au niveau fédéral, si le virage numérique doit être plus accentué au sein de notre secteur, si les arts et la culture de la francophonie canadienne doivent se faire mieux connaître sur la scène internationale, et enfin si une prochaine entente multipartite doit inclure plus de partenaires, la FCCF est prête à changer sa propre structure de gouvernance pour être plus efficace et plus performante dans

les années à venir. Ce travail entamé à l'automne 2015 a considérablement avancé au cours de cette année. Nous espérons que le prochain rapport annuel fera état de ces changements.

En 2016-2017, des partenariats bénéfiques se sont consolidés. Notre collaboration avec le secteur de l'éducation l'illustre très bien : elle a résulté en une plus grande reconnaissance de l'apport des arts et de la culture dans l'éducation en français dans nos communautés. La FCCF est particulièrement heureuse de ce rapprochement et voit avec confiance se profiler d'autres partenariats avec les parties prenantes en éducation.

L'année se termine sur les prémisses de notre quarantième anniversaire, projet à la fois exaltant et gratifiant. La tâche n'est pas mince, mais nous sommes prêts!

Cette année encore, à tous, nous disons : merci de votre confiance et de votre collaboration!

Martin Théberge
Président

Maggy Razafimbahiny
Directrice générale

Crédits photos : Lorraine Plourde

3 GRANDES RÉALISATIONS DE LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

Le rapport annuel dresse le bilan des activités principales de la Fédération entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017. Ces activités s'articulent autour de trois grandes orientations tirées du *Plan stratégique 2014-2019*.

AXE 1	**Améliorer la position des arts, de la culture et des industries culturelles**
AXE 2	**Renforcer les capacités des membres**
AXE 3	**Développer les capacités d'action de la Fédération**

En cette troisième année de planification stratégique, la FCCF se trouve à l'aube d'un quarantième anniversaire de sa fondation porteur de maints accomplissements. Nous vivons une ère nouvelle où le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles de la francophonie canadienne évolue au sein d'un monde en constante mouvance. La période 2016-2017 a été le théâtre de grandes consultations en lien avec des dossiers prioritaires pour notre secteur et pour les communautés francophones et acadiennes. Ces consultations ont porté sur le prochain plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada, les infrastructures culturelles, le contenu médiatique à l'ère numérique et le dossier international. Elles ont ainsi fait l'objet de plusieurs mémoires et argumentaires pour le positionnement du secteur. Cette année a aussi vu se concrétiser des initiatives mises en œuvre au cours des années précédentes par la Fédération.

Il faut souligner que les gains obtenus en 2015-2016, notamment les investissements du #Budget2016, ont permis au secteur des arts et de la culture d'être mieux reconnu par les autres secteurs d'intervention, tels que l'éducation, comme étant un secteur important dans la société canadienne. Les retombées économiques ont clairement démontré la contribution de notre secteur à la vitalité de l'économie canadienne. Les prochaines années vont paver la voie à un meilleur recensement de l'impact social des activités en arts et culture, et ainsi renforcer sa

Maggy Razafimbahiny, directrice générale de la FCCF et Marie-Philippe Bouchard, présidente-directrice générale TV5 Québec Canada

quote-part au développement des communautés francophones et acadiennes en francophonie canadienne. Ce rapport fait également état des démarches et activités de la FCCF dans le cadre de l'actuelle Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada, de même que du renouvellement de ladite entente. Le plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada a été l'objet de plusieurs mémoires et argumentaires reflétant le positionnement du secteur.

Au sein de la Fédération, les membres du réseau ont participé activement aux tables des organismes culturels [TOC] et artistiques [TOA] en marge de grandes rencontres de la FCCF. La Table des organismes nationaux en arts et culture [TONAC], dont la FCCF est membre, a finalisé et publié son quatrième plan de développement sectoriel pour une stratégie commune de développement du secteur des arts et de la culture dans les communautés francophones et acadiennes. Le quarantième anniversaire de la FCCF arrivant à point nommé dans les célébrations des cent cinquante ans de la Confédération du Canada, cet anniversaire se présente sous un thème qui décrit bien notre actualité : « Notre culture en évolution ». C'est signe que les arts et la culture en français savent s'adapter aux changements rapides encourus lors de cette dernière décennie par le biais des intervenants, des organismes artistiques et culturels, des médias minoritaires, des industries culturelles et, plus que jamais, des communautés dans lesquelles ils existent.

En termes de gestion interne, la Fédération a entrepris des travaux de restructuration de sa gouvernance pour une meilleure cohésion et une plus grande efficacité des différentes entités qui la composent. L'esprit d'un tel projet, partagé par tous les membres du réseau de la FCCF, est de rendre la Fédération plus pertinente et plus performante dans la perspective d'un développement sûr et durable des arts et de la culture de la francophonie canadienne dans le contexte sociopolitique actuel, et ce, aux niveaux provincial et national.

AXE 1

Améliorer la position des arts, de la culture et des industries culturelles

Compte tenu de l'importance des arts, de la culture et des industries culturelles dans la vie des Canadiens, nous y voyons l'occasion pour la Fédération de renforcer le secteur et sa place sur l'échiquier national et international. Le résultat de cette action se mesure par une plus grande reconnaissance des arts, de la culture et des industries culturelles aux yeux des acteurs politiques et communautaires[1]*, ce qui se traduit par un meilleur soutien de la part de nos partenaires et par des collaborations mutuellement fructueuses.*

Relations gouvernementales et politiques

- **SAIC | Tournée canadienne visant la promotion du français |** Août 2016, le ministre Fournier a entrepris une tournée de promotion des nouvelles orientations du Québec en matière de francophonie canadienne : il a ainsi pu rencontrer des organismes œuvrant au bénéfice de la francophonie canadienne afin de mieux cerner les réalités et les défis auxquels est confrontée cette communauté, dont la FCCF fait partie.

- **Parlement du Canada |** Au cours de la dernière année, la Fédération a rencontré des membres du Parlement, soit MM. Darrell Samson et Randy Boissonnault, à qui elle a présenté les enjeux du secteur des arts et de la culture. Les discussions ont notamment porté sur le dossier des médias minoritaires et du prochain plan d'action pour les langues officielles.

- **Patrimoine canadien |** Sur invitation du cabinet de la ministre du Patrimoine canadien, la FCCF a participé à la conférence de presse de Mme Mélanie Joly avec la presse écrite. La ministre y a annoncé de nouvelles mesures d'octroi des subventions et contributions pour tous les bénéficiaires. Cette nouvelle gestion a créé un certain rapprochement entre organismes et fonctionnaires, par une décentralisation des opérations au sein du ministère.

- **Scène internationale |** La FCCF a rencontré la directrice générale de la Politique du droit d'auteur et du commerce international à Patrimoine canadien pour discuter des options de rayonnement international des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

---

[1] *Plan stratégique 2014-2019*, Fédération culturelle canadienne-française, p. 11.

Cellule de médiation culturelle – Winnipeg. Crédit photo : FCCF

- **Office national du film [ONF] |** Une rencontre a eu lieu en avril 2016 avec la participation du Front des réalisateurs indépendants du Canada et de l'Alliance des producteurs francophones du Canada. Les discussions ont notamment porté sur une consultation des communautés francophones en situation minoritaire pour la mise en œuvre du *Plan d'action 2016-2018 sur la partie VII en vertu de la Loi sur les langues officielles*. Cette rencontre a permis de cibler des suivis, dont l'identification des œuvres créées par des francophones dans le catalogue éducatif de l'ONF afin de favoriser l'accès pancanadien aux arts et à la culture pour les citoyens.

- **Affaires mondiales |** La FCCF a eu la chance de discuter avec les représentants de la diplomatie publique et des relations internationales, notamment au sujet de la modernisation des programmes de rayonnement international connus auparavant sous les noms de Promarts et Routes commerciales. De plus, la FCCF a participé à la consultation de la ministre du Développement international et de la Francophonie, Mme Marie-Claude Bibeau, et a apporté sa contribution au Sommet de la Francophonie, à Madagascar.

- **Ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social |** Une rencontre avec la Direction générale des compétences et de l'emploi, où étaient aussi présents des fonctionnaires du programme d'innovation sociale[2], a eu lieu dans l'optique d'un partenariat possible dans le domaine de la formation et du développement professionnel pour le secteur des arts et de la culture.

- **Conseil des sous-ministres aux langues officielles [CSMALO] consultations annuelles :** En mai 2016, la FCCF a assisté, en compagnie de partenaires associatifs, à la rencontre des sous-ministres responsables du dossier des langues officielles. La rencontre a entre autres porté sur l'obligation des institutions fédérales à consulter les communautés francophones et acadiennes au Canada.

- **Conseil national |** Dans le cadre du conseil national d'automne de la FCCF, le député Pierre Nantel, responsable du dossier du patrimoine canadien pour le Nouveau parti démocratique [NPD], a prononcé une allocution aux membres de la FCCF pour souligner l'incidence sociale des arts et de la culture sur la société canadienne. Il a souligné les travaux du Comité permanent du patrimoine canadien sur les médias locaux[3] et mentionné un mémoire coécrit sur ce sujet par l'Alliance des radios communautaires [ARC] du Canada et d'autres partenaires associatifs.

---

[2] Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale [https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/innovation-sociale-finance-sociale/groupe-directeur.html].

[3] [http://www.noscommunes.ca/Committees/fr/CHPC/StudyActivity?studyActivityId=8800976]

Consultations pancanadiennes | La FCCF et ses membres ont activement participé à ces consultations fédérales. Nos divers travaux à titre de fédération ont défini le positionnement du secteur des arts et de la culture des communautés francophones et acadiennes dans les dossiers ci-après. Il s'en est suivi des mémoires déposés aux instances fédérales concernées.

- **#Lang2016 |** « Consultations pancanadiennes sur les langues officielles » de Patrimoine canadien : La présente feuille de route sur les langues officielles arrivera à échéance en 2018. Les consultations lancées en juin 2016 par PCH mettront les balises pour l'élaboration d'un nouveau plan d'action pluriannuel en matière de langues officielles. La consultation a pris la forme de consultations en ligne et de tables rondes : la FCCF a pu concerter avec ses membres pour l'élaboration d'un argumentaire et déposer un mémoire recoupant les trois priorités du gouvernement, qui touchaient à la pérennité des communautés francophones et acadiennes [CFA], les forces vives du secteur des arts et de la culture et le milieu de l'éducation.

- **Promarts et Routes commerciales :** Lors de l'AGA de juin 2016, Patrimoine canadien, en la personne de la Directrice générale du droit d'auteur et du commerce international à Patrimoine canadien, a présenté les prémisses de la refonte de ces deux programmes visant le rayonnement international des arts et de la culture.

- **Contenu canadien à l'ère du numérique :** Lancées en deux phases, les consultations sur le numérique ont pour but d'adapter les politiques culturelles par la modernisation des lois, des réglementations en cours et du financement public du secteur des arts et de la culture. La première phase avait comme objectif de faire connaître les préoccupations de la société canadienne sur le numérique en vue des audiences publiques qui se sont tenues dans la deuxième phase, à l'automne 2016. Durant cette période, la FCCF a largement diffusé une note de presse sur son mémoire dans les réseaux sociaux. D'ailleurs, le sénateur René Cormier s'est basé sur ce document lors de ses interventions au Sénat. Le mémoire de la FCCF énonçait trois principes pour appuyer le développement et l'accessibilité des CFA en cette ère numérique. Les résultats de cette consultation devront mener à un renouvellement des politiques culturelles canadiennes et à la mise en place d'une stratégie d'exportation culturelle à l'international prévue pour 2017.

En parallèle, le Conseil des arts du Canada a lancé ses propres consultations en numérique, lesquelles ont entraîné la mise en place d'un fonds pour le numérique.

- **#ConsultationsInfra : Phase 2 sur le plan d'infrastructure du gouvernement fédéral |** Après le dépôt de son budget 2016, le gouvernement du Canada a mis sur pied un plan d'investissement dans les infrastructures pour la prochaine décennie. Des consultations, menées dans le but de mieux connaître les avis des Canadiens et Canadiennes, ont permis de consacrer des sommes ciblées dans les infrastructures sociales, plus particulièrement les infrastructures culturelles. La FCCF a participé à cette initiative en consultant ses membres et leurs réseaux élargis dans le cadre d'un sondage en ligne. Un cahier de travail a ensuite été déposé au ministère concerné, à la fin de l'été 2016, pour faire part des priorités du secteur des arts et de la culture en ce qui concerne les espaces culturels de la francophonie. La FCCF a souligné le fait que les investissements dans les infrastructures sociales pouvaient contribuer à l'atteinte de grands objectifs sociaux tels que l'éducation.

40e NOTRE CULTURE EN ÉVOLUTION

Quarantième anniversaire de fondation | Après quarante ans d'existence dans l'espace francophone au pays, la Fédération peut se compter fière des réalisations accomplies durant ces quatre décennies pour la promotion des arts et de la culture des communautés francophones et acadienne. En prévision de cette célébration en juin 2017, la FCCF a mis sur pied un comité du quarantième et établi des partenariats avec ses membres au Manitoba, l'Association culturelle franco-manitobaine [ACFM] et le Centre culturel franco-manitobain [CCFM], pour mener diverses initiatives marquant cet anniversaire au lieu de fondation de la fédération, Saint-Boniface, au Manitoba. Parmi ces initiatives, une série Web produite en collaboration avec Unis TV soulignera la richesse des arts et de la culture dans les communautés francophones et acadiennes. En outre, un microsite créé pour l'occasion relatera les grands jalons de l'histoire de la Fédération et annoncera les activités prévues pour 2017 en lien avec la célébration de nos quarante ans de promotion des arts et de la culture dans la francophonie canadienne.

#Journéedesarts. Crédit photo : Coalition canadienne des arts

#Journéedesarts | La Journée des arts sur la Colline s'est tenue le 25 octobre 2016. Lors de cette journée spéciale, de nombreux intervenants du secteur des arts et de la culture de toutes les régions du pays ont pu rencontrer les membres du Parlement du Canada. Cette journée suscite toujours un grand intérêt de la part de la communauté artistique et culturelle, ainsi qu'auprès de nos membres qui ont pu y participer en marge d'une rencontre au Conseil national d'automne.

Rencontre pré-Sommet de la Francophonie | En octobre 2016, la FCCF fut conviée à une table ronde par la ministre du Développement international et de la Francophonie, l'honorable Marie-Claude Bibeau. Les « leaders de la société civile » étaient aussi présents pour discuter de la place du Canada dans le développement des pays de la francophonie mondiale. La FCCF y a présenté des arguments soutenant l'idée que le pays peut se distinguer en mettant de l'avant la culture dans le processus du développement durable.

Un accès universel à Internet | En décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [CRTC] a annoncé que l'accès à un service Internet à large bande deviendrait un service essentiel pour l'ensemble de la population canadienne. Par la mise en œuvre de plusieurs mesures, le CRTC espère ainsi faciliter l'accès à Internet pour toutes les communautés. Une annonce qui met concrètement l'accent sur les citoyens.nes et les idéateurs. trices, plutôt que sur les médias de masse et les grands consortiums. Divers mémoires de la FCCF insistent sur la nécessité d'une équité technologique envers les communautés rurales et éloignées afin d'éviter qu'elles soient laissées pour compte. L'Internet s'impose comme infrastructure clé pour l'avenir et la vitalité des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il importe que les œuvres des artistes francophones et acadiens bénéficient du plein potentiel de rejoindre un vaste public dans toutes les régions du pays, et que les communautés francophones et acadiennes participent activement à la culture numérique. D'où l'importance d'un service d'accès à Internet adéquat et à coût raisonnable.

Entente de collaboration multipartite sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadienne du Canada 2013-2018 | Ce quatrième protocole d'entente a été signé en juin 2013 avec des intervenants fédéraux comme Patrimoine canadien, Centre national des Arts, Conseil des arts du Canada, Société Radio-Canada, Téléfilm et Office national du film. Il comprend des mécanismes de concertation qui ont pour but de renforcer la concertation et la collaboration des signataires en faveur de l'épanouissement des arts, de la culture et des industries culturelles dans les communautés francophones et acadiennes. Parmi les mécanismes de concertation, des groupes de travail disciplinaires et des rencontres bilatérales sont prévus.

- **Groupes de travail :** Dans le cadre de l'entente, cinq rencontres de groupes de travail ont eu lieu, soit en arts visuels, en arts médiatiques, en édition, en théâtre et en chanson-musique.

- **Bilatérales :** Des rencontres bilatérales ont réuni les représentants de la FCCF et les institutions suivantes :

  - **Conseil des arts du Canada :** Avec le nouveau programme de financement annoncé l'été dernier pour une mise en œuvre en 2017 ainsi que la mise en place d'un nouveau fonds pour le numérique, la bilatérale avec le Conseil des arts tombait à point. Celle-ci s'est tenue en février 2017 pour échanger au sujet des nouveaux programmes et des Fonds spécifiques tels que le Fonds pour les langues officielles.

  - **Comité des signataires :** Le renouvellement de l'entente multipartite approchant à grands pas, la rencontre du comité des signataires a permis aux sept signataires de discuter du fonctionnement de l'entente, de partager leurs expériences et initiatives, mais aussi de discuter de la prochaine évaluation de l'entente actuellement en vigueur. Les réflexions ont été entamées avec la Direction des relations interministérielles et régionales de Patrimoine canadien, gestionnaire responsable de l'entente, pour assurer que la prochaine entente reflète les besoins réels du secteur des arts et de la culture.

Relations avec partenaires [associatifs] de la francophonie canadienne

- **Association canadienne d'éducation de langue française [ACELF] |** Pour la dixième année, la FCCF et l'ACELF ont renouvelé leur partenariat avec le Concours Mordicus qui met de l'avant des personnes qui font rayonner la francophonie canadienne au sein de leurs communautés, particulièrement dans les écoles. Le partenariat consiste à décerner au Mordicus gagnant un panier de produits culturels allant de la musique aux livres offerts par les membres du réseau de la FCCF.

- **Fédération nationale des conseils scolaires francophones [FNSCF] |** La collaboration active entre la FNCSF et la FCCF s'est poursuivie au niveau des rencontres d'instances nationales telles que la Table nationale pour l'éducation en français et le Comité tripartite. Le *Plan stratégique* pour l'éducation en langue française avec ses axes prioritaires a été au cœur des discussions, en particulier la construction identitaire à laquelle contribue la FCCF.

- **Sommet de l'Éducation |** La FCCF siège au comité consultatif du Sommet de l'éducation 2017. La collaboration positive entre le secteur de l'éducation et celui des arts et de la culture laissait entrevoir cette année une facture plus artistique de cet événement et une collaboration plus étroite à l'avenir.

- **Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) |** Le Forum des leaders a été organisé par la FCFA du Canada en février 2017. Comme lors des éditions précédentes, les représentants des organismes clés des communautés francophones et acadiennes se sont concertés sur les grands enjeux transversaux. Les travaux de cette assemblée ont aussi porté sur l'identification des grandes priorités du prochain plan stratégique de développement des communautés.

Relations avec les partenaires du secteur arts et culture

- **Organismes nationaux de services aux arts [ONSA] |** À l'automne 2016, le manque de ressources humaines au bureau national a obligé la FCCF à réduire provisoirement son implication dans les travaux du comité de suivi des organismes nationaux de services aux arts. Toutefois, la Fédération a participé à un webinaire portant sur l'organisation d'une rencontre nationale des ONSA pour l'année à venir.

- **Coalition canadienne des arts |** La collaboration de la FCCF et de la Coalition canadienne des arts est toujours aussi positive et fructueuse. L'appui des deux coprésidents a été très apprécié durant les mois de transition de la FCCF d'une direction adjointe à une autre. Les ressources que la Coalition met à la disposition de ses membres sont importantes et toujours très utiles dans nos actions communes portant sur les dossiers marquants du secteur des arts et de la culture dans son ensemble.

AXE 2

Renforcer les capacités des membres

La FCCF appuie ses membres dans l'élaboration de stratégies en regard de leurs besoins pour réaliser leur mission. Le rayonnement des arts, de la culture et des industries culturelles serait d'autant moins remarquable sans la mise en œuvre d'initiatives concertées et complémentaires[4].

Tables de concertation [TOC + TOA] | Les tables sectorielles du réseau de la FCCF permettent aux membres de se concerter régulièrement autour d'enjeux propres à leurs domaines d'intervention et à leurs localités. À travers ces rencontres, les membres peuvent collectivement y répondre et définir des pratiques exemplaires. Cette année a donné lieu à huit de ces tables, dont quatre en marge des conseils nationaux.

Table des organismes culturels.
Crédit photo : FCCF

AGA 2016 et conseils nationaux | La dernière assemblée générale de la FCCF s'est tenue en juin 2016 à Ottawa. Deux conseils nationaux se sont réunis durant la période de référence du présent rapport, soit en marge de l'AGA de juin 2016, et plus tard, en novembre 2016. Ces rassemblements du réseau de la FCCF sont non seulement l'occasion de discussions sur les grands dossiers qui l'impliquent, mais aussi des moments de réflexion collective sur des sujets qui influent principalement sur le secteur des arts et de la culture. Nommons, à titre d'exemple, le prochain plan d'action pour les langues officielles, les autres consultations fédérales, le

[4] *Plan stratégique 2014-2019*, Fédération culturelle canadienne-française, p. 11.

financement du secteur, la collaboration avec le secteur de l'éducation et la prospection d'autres champs d'action intersectorielle. Ces rencontres nationales du réseau de la FCCF ont abouti à des actions concrètes qui renforcent le positionnement de notre secteur au sein des communautés francophones et acadiennes.

Table des organismes nationaux des arts et de la culture [TONAC] | Cette année, la table a finalisé son nouveau plan de développement du secteur des arts et de la culture 2016-2019. Au cours de quatre rencontres tenues à Ottawa, les membres de la TONAC ont convenu d'une vision commune du développement du secteur en trois axes prioritaires : la reconnaissance des arts et de la culture, la consolidation du réseau et des membres de la TONAC et l'accroissement de la visibilité des œuvres artistiques et culturelles par une optimisation de leur diffusion.

Table Arts-Culture et Éducation [TACÉ] | La période 2016-2017 a occasionné quatre rencontres du comité de suivi de la TACÉ suivies d'initiatives telles qu'une synthèse d'un argumentaire démontrant l'importance de l'intégration des arts et de la culture dans le milieu de l'éducation. Le comité a aussi travaillé de près, avec le bureau national, sur la participation de la FCCF au Sommet de l'éducation en mai 2017.

Troupe de danse BoucharDanse. Crédit photo : FCCF

Vitrines de la danse | En 2010, la FCCF initiait une première rencontre des artistes et des intervenants du domaine de la danse afin de jeter les bases d'un projet pilote de diffusion de la danse en francophonie canadienne dans le cadre de la Stratégie d'accès aux marchés pour les artistes et les organismes artistiques des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Cette stratégie est issue du 3e plan d'action gouvernemental pour les langues officielles. Au printemps 2017, ce projet de diffusion s'est amorcé avec deux volets qui sont les Vitrines Ontario-Atlantique pour les provinces de l'Ontario et des Maritimes, et les Vitrines de l'Ouest, pour les provinces de l'Ouest et du Nord du Canada. L'objectif est de développer des marchés afin d'améliorer la diffusion de la danse à l'échelle nationale et ainsi établir de nouvelles approches qui permettront d'accroître la diffusion de la danse.

Cellule de médiation culturelle – Ottawa. Crédit photo : Jean-François Dubé

Médiation culturelle : métissé/serré | Pour sa deuxième initiative de médiation culturelle, la FCCF s'est tournée vers la diversité culturelle, une expérience qui s'est renouvelée avec deux nouvelles cellules, cette fois-ci à Winnipeg et à Ottawa. Cette toile métissée/serrée a permis la rencontre de deux communautés francophones, dont une est issue de la diversité culturelle, afin de créer ensemble une œuvre artistique pour se rapprocher et mieux se comprendre. L'œuvre multidisciplinaire *Percevoir/Couper/Rassembler*, qui représente la cellule de Winnipeg, a été dirigée par Dominique Rey, une artiste visuelle. Ce projet de co-création en arts visuels fut avant tout un espace de réflexion et d'échange où l'art actuel agissait comme pont entre les participants. Par l'entremise de l'écriture, de la photographie et du collage, les participants ont exploré leur vécu en tant que francophones de diverses origines vivant au Manitoba. Ces ateliers étaient chapeautés par Pluri-Elles et la Maison des artistes visuels francophones. Quant à la cellule d'Ottawa, elle a donné le jour à l'œuvre *Confettis de paroles*, sous la direction de YAO, artiste de la scène musicale franco-ontarienne, faisant honneur à la poésie *slam*. Mû par l'idée de l'art comme levier de changement social, le projet s'est déroulé sous la forme d'ateliers d'écriture créative au Centre d'excellence artistique de l'Ontario de l'École secondaire publique De La Salle. Les participants ont été invités à discuter, de manière très personnelle, des thèmes de l'immigration et de l'intégration culturelle. Leurs origines diverses et perspectives intergénérationnelles ont convergé en une série de poèmes, d'histoires courtes et de discours.

AXE 3

Développer les capacités d'action de la Fédération

La FCCF œuvre à la consolidation des ressources humaines et financières nécessaires à son bon fonctionnement. La FCCF s'assure que ses membres maîtrisent les mécanismes et les instances de gouvernance de l'organisme, et qu'ils y participent[5].

Stratégie de positionnement politique | Il est clair que les enjeux et les priorités du secteur des arts et de la culture des CFA dictent le positionnement à adopter par la FCCF, en sa qualité de porte-parole de ce secteur, dans le contexte sociopolitique de l'heure. Cette année, la FCCF a prône avant tout le dialogue et les échanges réguliers et positifs avec nos partenaires nationaux et fédéraux, dans un désir mutuel de collaboration. C'est d'ailleurs la portée que vise l'entente multipartite, par ses mécanismes et ses clauses de collaboration *in extenso* en vue du développement des arts dans les communautés francophones et acadiennes. La FCCF continue de s'intéresser aux travaux en cours de révision de la politique culturelle au Canada et à son impact sur le secteur. Bien entendu, elle poursuit sa veille des politiques gouvernementales de financement des organismes voués aux arts et à la culture dans la francophonie canadienne. Toutes ses actions dans ce domaine convergent vers l'épanouissement des arts et de la culture francophones au Canada et à l'international.

Gouvernance | Depuis quelques années, la FCCF s'est penchée sur la possibilité de modifier sa structure de gouvernance. À l'été 2015, le Conseil national a mis sur pied un comité de gouvernance. Depuis, les travaux de ce comité ont engendré une réflexion profonde sur l'actualisation de nos ressources et de l'organisme après la fin de l'année fiscale qui se poursuivra dans les prochains mois.

Planification stratégique | La planification stratégique actuelle de la FCCF entre dans son avant-dernière année de mise en œuvre. Les efforts porteront donc, au cours des deux prochaines années, sur l'évaluation de cette planification. Parallèlement, le réseau se mobilisera comme les fois précédentes pour solidifier les assises d'une prochaine planification. Celle-ci sera d'une importance cruciale pour l'avenir du secteur, au vu des changements qui se profilent dans l'environnement politico-culturel du pays. Les arts et la culture des communautés francophones et acadiennes se veulent une composante actuelle, importante et pertinente du développement de la francophonie canadienne et de la société canadienne dans son ensemble.

Bureau national | Notre bureau national a connu en 2016-2017 quelques changements au sein de l'équipe. En effet, après quatre années de contribution positive et significative au travail de la FCCF, Carol Ann Pilon a quitté ses fonctions de directrice adjointe de la Fédération. En janvier 2017, Marie-Christine Morin s'est jointe à l'équipe comme nouvelle directrice adjointe de la FCCF.

---

[5] *Plan stratégique 2014-2019*, Fédération culturelle canadienne-française, p. 11.

4 MEMBRES DU RÉSEAU

DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES INDUSTRIES CULTURELLES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

LE RÉSEAU, C'EST...

- Treize organismes provinciaux et territoriaux voués au développement culturel et artistique de leur région
- Sept organismes artistiques nationaux représentant les arts médiatiques, les arts visuels, la chanson/musique, l'édition et le théâtre
- Un regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène
- Une alliance de radios communautaires

RESEA

Tous œuvrent pour favoriser et accroître la diffusion de nos artistes et le développement de public partout au pays. En chiffres, c'est 3 125 artistes et plus de 150 organismes qui travaillent avec les communautés dans environ 180 localités à travers le Canada. C'est également un total de près de 700 festivals régionaux et 200 organismes en région, dont 159 se dotent d'une structure culturelle de diffusion, ce qui représente **11 % de la totalité des diffuseurs au Canada**.

Scènes francophones réunit une coalition de trois réseaux de diffusion : RADARTS [Acadie], Réseau Ontario et Réseau des grands espaces [Ouest]

5 ÉTATS FINANCIERS LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux associations membres de
La Fédération culturelle canadienne-française

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fédération culturelle canadienne-française, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fédération culturelle canadienne-française au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 27 juin 2017

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA
Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2017 Total	2016 Total
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS				
Programmation de base				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO	645 000 $	- $	645 000 $	645 000 $
Projets spéciaux				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO et DCI	100 185	-	100 185	93 600
Conseil des arts du Canada	26 500	-	26 500	35 800
Conseil des arts de l'Ontario	4 000	-	4 000	12 000
Autres	-	-	-	4 990
	130 685	-	130 685	146 390
AUTRES PRODUITS (annexe A)	47 035	1 618	48 653	44 676
	822 720	1 618	824 338	836 066
CHARGES				
Programmation de base				
Salaires et avantages sociaux	336 750	-	336 750	339 141
Déplacements	164 599	-	164 599	175 898
Honoraires	104 164	-	104 164	90 906
Frais d'administration	84 746	-	84 746	91 461
Publicité et promotion	11 790	-	11 790	12 936
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux (note 7)	(8 789)	-	(8 789)	(24 310)
	693 260	-	693 260	686 032
Projets spéciaux	130 685	-	130 685	146 390
	823 945	-	823 945	832 422
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 225) $	1 618 $	393 $	3 644 $

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Fonds général						
	Non affecté	Investis en immobilisations	Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2017 Total	2016 Total
SOLDE AU DÉBUT	- $	12 971 $	46 476 $	108 879 $	47 820 $	216 146 $	212 502 $
Excédent des produits sur les charges	1 431	(2 656)	-	1 618	-	393	3 644
Virement interfonds	(1 431)	-	-	-	1 431	-	-
SOLDE À LA FIN	- $	10 315 $	46 476 $	110 497 $	49 251 $	216 539 $	216 146 $

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2017

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2017 Total	2016 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	85 728 $	- $	- $	85 728 $	112 969 $
Débiteurs (note 3)	63 219	-	-	63 219	48 870
Subventions et contributions à recevoir	33 750	-	-	33 750	16 000
Frais payés d'avance	2 000	-	-	2 000	1 802
Avance (dû) interfonds, sans intérêt	(56 542)	7 291	49 251	-	-
	128 155	7 291	49 251	184 697	179 641
PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC. - 201 actions ordinaires	-	11 148	-	11 148	9 530
AVANCES à Place de la francophonie canadienne Inc., sans intérêt ni modalité d'encaissement	-	92 058	-	92 058	92 058
IMMOBILISATIONS (note 4)	10 315	-	-	10 315	12 971
	10 315	103 206	-	113 521	114 559
	138 470 $	110 497 $	49 251 $	298 218 $	294 200 $

AU NOM DU CONSEIL DE DIRECTION

_____, Administrateur

_____, Administrateur

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2017

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2017 Total	2016 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 6)	81 179 $	- $	- $	81 179 $	74 054 $
Subventions et contributions reportées (note 8)	500	-	-	500	4 000
	81 679	-	-	81 679	78 054
ACTIF NET					
Non affecté	-	-	-	-	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	10 315	-	-	10 315	12 971
Réserve de stabilisation des emplois	46 476	-	-	46 476	46 476
Fonds d'immeuble	-	110 497	-	110 497	108 879
Fonds d'éventualités	-	-	49 251	49 251	47 820
	56 791	110 497	49 251	216 539	216 146
	138 470 $	110 497 $	49 251 $	298 218 $	294 200 $

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	393 $	3 644 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	2 656	2 920
Quote-part du bénéfice net de Place de la francophonie canadienne Inc.	(1 618)	(1 733)
	1 431	4 831
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(14 349)	21 194
Subventions et contributions à recevoir	(17 750)	4 000
Frais payés d'avance	(198)	(52)
Créditeurs et frais courus	7 125	41 690
Subventions et contributions reportées	(3 500)	(69 295)
	(27 241)	2 368
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-	(3 408)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(27 241)	(1 040)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	112 969	114 009
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	85 728 $	112 969 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

La Fédération comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

Services reçus à titre de bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fédération détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fédération comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une société satellite qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par Place de la francophonie canadienne Inc.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, taux annuel et période suivants :

	Méthodes	Taux ou période
Équipement informatique	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail plus une option

Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie s'entendent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les découverts bancaires sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes à recevoir	**53 145 $**	41 115 $
Sommes à recevoir de l'État	**10 074**	7 755
	63 219 $	48 870 $

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	**Amortissement cumulé**	**2017**	2016
Équipement informatique	**54 224 $**	**44 841 $**	**9 383 $**	11 728 $
Améliorations locatives	**8 421**	**7 489**	**932**	1 243
	62 645 $	**52 330 $**	**10 315 $**	12 971 $

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 2 656 $ (2016 : 2 920 $).

5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 $ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 2,5 % et qui n'est pas utilisée en date de la fin de l'exercice. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Créditeurs et frais courus	**73 049 $**	65 894 $
Sommes à remettre à l'État	**8 130**	8 160
	81 179 $	74 054 $

7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 8 789 $ (2016 : 24 310 $) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2017	2016
Table des organismes nationaux des arts et de la culture (TONAC)	**3 169 $**	3 299 $
La Médiation culturelle en francophonie canadienne	**-**	2 711
Dynamisme des arts et de la culture au sein de pôles culturels dans la francophonie canadienne	**4 000**	18 300
Des communautés plus fortes et plus diverses par la médiation culturelle	**1 620**	-
	8 789 $	24 310 $

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2017	2016
Solde au début	**4 000 $**	73 295 $
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	**500**	-
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	**(4 000)**	(69 295)
Solde à la fin	**500 $**	4 000 $

9. DONS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit d'employés et de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, les employés et les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 5 299 $ et de 30 250 $ respectivement (2016 : 4 673 $ et 32 575 $) à titre de dons en services par le biais d'heures supplémentaires non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2017	2016
Axe 1 – Améliorer la position des arts et de la culture	**10 575 $**	12 743 $
Axe 2 – Renforcer les capacités des membres	**10 325**	10 168
Axe 3 – Développer les capacités d'action de la Fédération	**14 649**	14 337
	35 549 $	37 248 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fédération sont liés aux débiteurs..

La Fédération établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 95 % du total des comptes à recevoir sont à recevoir de deux entités importantes. La Fédération évalue qu'aucun risque important de découle de cette situation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. La Fédération n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La Fédération utilise une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Fédération

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, une charge de loyer de 44 220 $ (2016 : 44 220 $) a été facturée par la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite. De plus, des frais de gestion de 5 763 $ (2016 : 5 763 $) ont été facturés à cette société.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

12. ENGAGEMENT CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de baux et de contrats totalisent 53 200 $ et comprennent les versements approximatifs suivants pour les cinq prochains exercices :

2018	39 700 $
2019	3 500 $
2020	3 500 $
2021	2 600 $
2022	2 600 $

13. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 $, de l'hypothèque consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Fonds général	**Fonds d'immeuble**	**2017 Total**	2016 Total
ANNEXE A - AUTRES PRODUITS				
Cotisations des membres	**26 507 $**	**- $**	**26 507 $**	22 000 $
Location d'espace	**12 960**	**-**	**12 960**	12 960
Inscriptions - assemblée annuelle	**150**	**-**	**150**	545
Divers	**7 418**	**-**	**7 418**	7 438
Quote-part du bénéfice net de Place de la francophonie canadienne Inc.	**-**	**1 618**	**1 618**	1 733
	47 035 $	**1 618 $**	**48 653 $**	44 676 $

COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française et notre rapport de l'auditeur indépendant portant sur ces états financiers sont présentés dans la section précédente de ce document.

Sur la base des informations fournies par la direction, nous avons compilé l'information financière supplémentaire. Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de l'information financière supplémentaire et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que l'information financière supplémentaire n'est pas requise pour atteindre l'objectif d'une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de La Fédération culturelle canadienne-française selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et que l'information financière supplémentaire risque de ne pas convenir à ses besoins.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 27 juin 2017

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA
Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(non audité – voir commentaire p. 15)

	2017	2016
PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX		
DYNAMISME DES ARTS ET DE LA CULTURE AU SEIN DE PÔLES CULTURELS DANS LA FRANCOPHONIE CANADIENNE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	**25 250 $**	53 500 $
Conseil des arts du Canada	**8 500**	27 300
Conseil des arts de l'Ontario	**4 000**	12 000
Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire de l'Université de Régina	**-**	4 990
	37 750	97 790
Charges		
Honoraires	**5 000**	78 502
Frais d'administration	**4 000**	18 300
Déplacements - rencontres	**7 250**	988
Promotion	**1 500**	-
Autres frais (production)	**20 000**	-
	37 750	97 790
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $
TABLE DES ORGANISMES NATIONAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE (TONAC)		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	**25 000 $**	25 000 $
Charges		
Honoraires	**15 265**	19 022
Frais d'administration	**3 169**	3 299
Déplacements	**5 669**	2 679
Autres frais	**897**	-
	25 000	25 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(non audité – voir commentaire p. 15)

	2017	2016
PROJET-PILOTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA DIFFUSION DE LA DANSE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE		
Produits		
Conseil des arts du Canada	**15 000 $**	8 500 $
Charges		
Honoraires	**15 000**	4 477
Déplacements, hébergement et frais de séjour	**-**	4 023
	15 000	8 500
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $
DES COMMUNAUTÉS PLUS FORTES ET PLUS DIVERSES PAR LA MÉDIATION CULTURELLE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	**29 360 $**	- $
Charges		
Honoraires	**18 529**	-
Déplacements	**4 311**	
Autres frais (production, diffusion)	**4 900**	
Coûts opérationnels	**1 620**	
	29 360	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $
AU CŒUR DU 150E, LES ARTS ET LA CULTURE, D'UN OCÉAN À L'AUTRE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	**20 575 $**	- $
Charges		
Honoraires	**20 575**	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(non audité – voir commentaire p. 15)

	2017	2016
COLLOQUE : PARLONS VITALITÉ CULTURELLE		
Produits		
Conseil des arts du Canada, Commission canadienne pour l'UNESCO	**3 000 $**	- $
Charges		
Déplacements - rencontres	**3 000**	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $
LA MÉDIATION CULTURELLE EN FRANCOPHONIE CANADIENNE		
Produits		
Conseil des arts du Canada	**- $**	- $
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	**-**	15 100
	-	15 100
Charges		
Déplacements	**-**	6 837
Autres frais (production, diffusion)	**-**	4 051
Frais d'administration	**-**	2 712
Honoraires	**-**	1 500
	-	15 100
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $
TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX	**130 685 $**	146 390 $
TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX	**130 685**	146 390
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	- $

6 ÉQUIPE DU BUREAU NATIONAL

Maggy Razafimbahiny	Directrice générale
Marie-Christine Morin	Directrice adjointe
Kadé M. Rémy	Chef des communications
Josée Létourneau	Coordonnatrice des services administratifs
Raïssa Leyan'Simbi	Adjointe aux services administratifs
Richard Léger	Agent de projet

7 REMERCIEMENTS

PALIERS GOUVERNEMENTAUX

Centre national des arts
Conseil des arts du Canada
Conseil des arts de l'Ontario
Patrimoine canadien
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec
Office national du film

PALIERS PUBLICS

Société Radio-Canada
TV5 Québec Canada – Unis TV

PALIERS ASSOCIATIFS

Association canadienne d'éducation de langue française
Les Rendez-vous de la Francophonie
Coalition canadienne des arts
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Fédération nationale des conseils scolaires francophones

8 ACRONYMES

ACELF : Association canadienne d'éducation de langue française
AGA : Assemblée générale annuelle
CAC : Conseil des arts du Canada
CCA : Coalition canadienne des arts
CFA : Centre de la francophonie des Amériques
CFA : Communautés francophones et acadienne
CRTC : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
FNSCF : Fédération nationale des conseils scolaires francophones
ONF : Office national du film
ONSA : Organismes nationaux de services aux arts
SAIC : Secrétariat des affaires intergouvernementales du Canada
TOA : Table des organismes artistiques
TOC : Table des organismes culturels
TONAC : Table des organismes nationaux des arts et de la culture

Fédération culturelle
canadienne-française

40e NOTRE CULTURE
EN ÉVOLUTION